

BRETTEVILLE SUR ODON
 Arrondissement de CAEN
 Canton de Caen I
 Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : L'an DEUX MIL VINGT CINQ
Le 20 juin 2025 Le 30 juin 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage : **Etaient présents :**
Le 4 juillet 2025

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,
Mesdames : ASSELINE, COLLET, DAUSSE, DORÉ, FERY, HOCHET,
 LEFEVRE, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice : 27 **Messieurs :** BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON,
 LEBOURGEOIS, LESUEUR, MORAND, MORTREUX,
 RICHEL, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 23

Votants : 26

Absents :
Madame BARNAUD (excusée pouvoir à G.LE MASSON)
Madame LOUBET (excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur BRUNEAU (excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)
Monsieur DEGUSSEAU

Nicole DORÉ est désignée secrétaire de séance

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Patrick LECAPLAIN, Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

CONSIDÉRANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que la rémunération est fixée sur la base du grade d'adjoint technique.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvu de manière permanente par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L332-8 du Code général de la fonction publique.

Accusé de réception en préfecture
 014-211401013-20250630-20250407-DE
 Date de télétransmission : 09/07/2025
 Date de réception préfecture : 09/07/2025

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

↓ DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs :

➤ Filière « **technique** » :

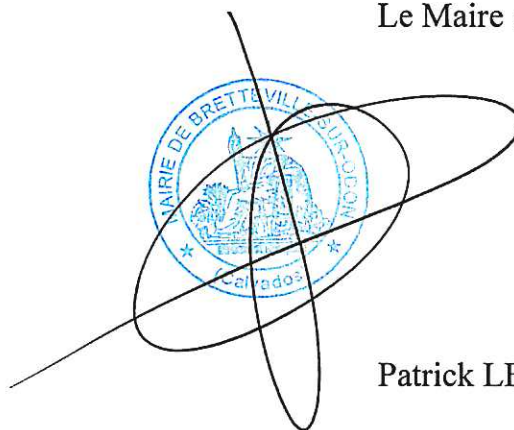
- ✓ **Création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (22/35ème)** au 1er septembre 2025
- ✓ **Création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet (22,50/35ème)** au 1er septembre 2025
- ✓ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : le **4 juillet 2025**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **4 juillet 2025**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN